

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE PRIMAIRE 12 DECEMBRE 2022

Cette assemblée se déroule à la salle Multibleck du Centre scolaire devant 54 personnes ayant le droit de vote.

Monsieur le Président Raphaël Vuigner salue l'assemblée qui, par le biais du tout ménage et du site internet, a pu prendre connaissance du budget 2023. Il souhaite une cordiale bienvenue et ouvre la séance à 19h00. Il remercie les personnes venues en nombre à l'occasion de cette assemblée et cite les personnes excusées. Il annonce aussi l'absence du Conseiller communal Arnaud Gaspoz absent pour des raisons professionnelles.

Il présente l'ordre du jour qui est approuvé par l'assemblée.

- 1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée primaire ;
- 2. Rapport du Président et des conseillers ;
- 3. Présentation du budget 2023 et de la planification financière 2023-2026 ;
- 4. Approbation du budget 2023;
- 5. Approbation de l'adhésion à l'association forestière du cône de Thyon ;
- 6. Divers

Le Président nomme deux scrutateurs dans l'assemblée : MM. Jean-Claude Roux et Jean-Marc Fracheboud.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE PRIMAIRE

Le procès-verbal de la dernière assemblée primaire du 13 juin 2022 a été publié sur le site internet et mis à disposition au guichet communal. Aussi, l'Assemblée primaire ne souhaite pas sa lecture et l'approuve sans modification à l'unanimité.

2. RAPPORT DU PRESIDENT RAPHAËL VUIGNER

Conformément à l'article 7 al. 3 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a le plaisir de convier l'Assemblée primaire afin de présenter les budgets 2023 de la Commune et de la Bourgeoisie. Ceux-ci peuvent être qualifiés d'équilibrés malgré les investissements importants entrepris. Ils ont été adoptés en séance du Conseil communal et bourgeoisial du 16 novembre 2022 et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée primaire, conformément aux dispositions légales en vigueur.

C'est une chance de vivre dans une commune qui, de par son positionnement, connait un intérêt grandissant de la part de nouveaux résidents heureux de pouvoir habiter dans une aussi belle région offrant des accès aisés avec la plaine tout comme avec la montagne.

Travaillant à améliorer chaque année l'offre des transports publics, la Commune est en phase d'étude avancée afin d'offrir aux habitants un accès cyclable par l'est du village de Champlan. Des stations de recharge pour voitures électriques ont été installées. Une borne de recharge pour vélo complété d'un parc sécurisé seront installés devant la maison de commune en vue de permettre aux résidents excentrés de prendre une correspondance postale pour une partie de leurs trajets. Pour rappel, grâce au partenariat avec Oiken, les différentes centrales photovoltaïques permettent à la Commune de consommer son propre courant.

Concernant les travaux du bâtiment scolaire 1978, ils sont maintenant terminés. La Commune a reçu les félicitations de l'Etat du Valais quant à la qualité du travail réalisé. Restent encore les aménagements extérieurs qui seront effectués au printemps 2023. Le Président remercie l'atelier d'architecture Wonka architecture, les employés communaux pour le suivi des travaux ainsi que le personnel enseignant, par sa directrice Myriam Broyon, pour la bonne collaboration durant cette année d'intense labeur. De plus, la Commune a reçu le feu vert de l'Etat du Valais pour aller de l'avant pour la construction d'une nouvelle salle de gym indispensable au bon fonctionnement des écoles et sociétés locales.

Les travaux à la patinoire vont permettre une utilisation simplifiée et rationnelle de cette dernière en hiver et, en été, de la transformer en skateparc. Une partie des containers utilisés au centre scolaire serviront de vestiaires, buvette et WC dès le printemps. Ceci devrait faire le bonheur de la jeunesse.

Par ailleurs, les travaux d'assainissement et d'excavation des étangs de Revouire et de Coméraz vont débuter. Ces travaux seront conséquents mais soutenus par l'Etat du Valais ainsi que par la Confédération qui ont qualifié ce projet d'exemplaire.

Les études pour la mise en place d'une déchetterie intercommunale efficiente et respectant les normes actuelles sont toujours en cours et le Président espère que ce bel outil de travail pourra être finalisé en 2023.

Le Président remercie le personnel communal ainsi que les directrices des écoles et de la structure d'accueil, les personnes qui s'occupent de la bibliothèque ainsi que de la ludothèque pour leur précieuse collaboration et le travail effectué ainsi que tous les citoyens qui s'occupent de près ou de loin de la vie associative de la commune. Il remercie également le Juge et la Vicejuge pour l'excellente collaboration.

Le Président remercie encore le nouveau secrétaire communal, M. Sébastien Penon, qui a débuté son activité le 1^{er} août 2022, pour la qualité de son travail et surtout de le seconder de manière aussi efficace.

Comme dans toute entreprise, il y a des engagements et il y a des départs. Concernant les départs, M. Christophe Hofmann, caissier depuis 20 ans, quitte la Commune pour relever un nouveau défi professionnel. Pour le remplacer, Monsieur Slaven Rankic est engagé au 1er janvier 2023.

Au sein du Conseil communal, M. Christian Stark a donné son congé au 31 décembre 2022 pour des raisons professionnelles. M. Stark a pu mettre ses compétences au service des naturalisations entre autres. Son aptitude à mener des entretiens importants pour ces futurs citoyens a contribué à donner une belle image de la commune et une motivation encore plus grande à ces personnes à devenir citoyen suisse. Le Président remercie M. Christian Stark pour ses trois années passées au sein du Conseil communal. Son remplaçant a été nommé en la personne de M. Dominique Bonvin. Le Conseil communal souhaite la bienvenue à M. Bonvin qui prendra le relai au 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil communal souhaite aux citoyens une belle fin d'année 2022 et d'excellentes fêtes de Noël.

La parole est passée aux conseillers pour la présentation des activités de leurs dicastères.

La Conseillère Laurence Vuagniaux, commissions du développement durable et des énergies, de la mobilité, agriculture et irrigation,

La Conseillère Vuagniaux présente un aperçu des projets.

Pour la mobilité, deux projets sont en cours :

A la Rue Sous l'Eglise : marquage au sol, aménagement transitoire des zones 20 km/h.

A Champlan : le projet est mis en attente, en vue de l'étude globale de la traversée de Champlan.

Pour la mobilité douce entre Sion et Grimisuat : les différents tracés pour les vélos sont en cours d'étude avec les partenaires, notamment le Canton et le bureau d'étude.

Pour les routes agricoles, une étude globale a été mise en place pour prioriser la rénovation, en 2023, de certains tronçons comme la route de Bézè et la route de Molignon.

Concernant l'énergie et le développement durable, la manifestation « L'Adret rénove » organisée le 23 septembre 2022 avec le concours des communes de Arbaz et de Ayent ainsi que des partenaires externes, a rencontré un franc succès.

Au niveau des subventions communales, pour les installations photovoltaïques, près de 73 demandes ont été traitées en 2022 pour environ 4'200 m² de panneaux solaires. Les dossiers concernant le soutien pour la certification énergétique des bâtiments (CECB) se sont élevés à ce jour à 5 demandes.

Pour information, les mesures en lien avec l'économie d'énergie prises par la Commune, concernent notamment l'extinction de l'éclairage public entre 22h00 et 05h30, à l'exception du centre des villages de Champlan et Grimisuat.

Pour le thème de la biodiversité, une stratégie a été élaborée. Celle-ci est le résultat des rencontres avec les communes d'Ayent, d'Arbaz et de Savièse. Elle comprend notamment la communication commune et la lutte contre les plantes envahissantes, l'objectif étant de mutualiser les ressources pour optimiser les résultats.

Pour rappel, à l'Etang de Besse, près de 300 arbustes ont été plantés avec l'aide des écoliers et des parents. Concernant l'aménagement de la cours d'école, la suite du projet est planifiée pour le printemps 2023, avec un aménagement spécifique.

Les remerciements sont adressés aux membres des différentes commissions, aux collaborateurs de la Commune et aux collègues du Conseil communal.

La Conseillère Delphine Mayor, commission des affaires sociales et intégration

Concernant le dicastère des Affaires Sociales, la prévision du Canton, soit un montant de CHF 327'000.00, a été reporté au budget 2023. Ce montant représente une avance. Le montant exacte sera connu en 2024 lorsque le Canton aura fait part de sa facture finale. Pour rappel, l'aide sociale est prise à 70% par le Canton et à 30% par les communes selon une répartition global cantonale.

Cette année, les assistances sociales du CMS ont géré 6 nouveaux dossiers et en ont clôturé 10. Actuellement, 17 personnes perçoivent des aides sur la commune.

Un processus de cantonalisation a eu lieu durant l'année 2022 pour les APEA (Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte). Dès le 1^{er} janvier 2023, elles seront cantonales. Suite à ce changement, les frais relatifs pour la Commune diminuent pour l'année à venir de près de CHF 30'000.00.

Toujours à la suite de cette cantonalisation, la Commune a dû modifier sa convention datant de 2007 afin de constituer un service officiel intercommunal de la curatelle. Ce service, dans sa nouvelle composition, entrera en fonction le 1^{er} janvier 2023. Le budget pour ces curatelles éducatives se monte à CHF 16'500.00. Le prix pour une mesure est de

CHF 300.00 par mois et par cas. Il est constaté pour ce service une diminution par rapport à 2022.

Le budget pour l'intégration reste quant à lui inchangé soit CHF 5'500.00 pour 2023. Pour rappel, la commune fait partie depuis 2016 du Projet d'Intégration Cantonale.

En ce début d'année, la commune a accueilli une vingtaine de réfugiés ukrainiens. En les voyant arriver, il a été décidé de mettre sur pied une soirée conte à deux voix. A l'issue du spectacle, la somme de CHF 1'600.00 a pu être récoltée. Ce montant a notamment été utilisé pour la mise en place d'une rencontre avec la présence d'une traductrice afin de faire plus ample connaissance et surtout d'identifier leurs besoins. Suite à cette rencontre, des cours de français ont été mis sur pied durant l'été, la commune a également pu participer financièrement aux frais de garde pour les enfants non scolarisés et payer certaines cotisations afin que les enfants puissent intégrer certains clubs à Grimisuat.

La commune de Grimisuat a pu compter sur plusieurs généreux citoyens qui ont décidé d'ouvrir leur maison. La Conseillère Mayor en profite pour les remercier.

La Conseillère Mayor se tient à l'entière disposition des citoyens après l'assemblée et tout au long de son mandat. Elle souhaite à l'assemblée d'excellentes fêtes de fin d'année.

Le Vice-président Frédéric Vuignier, commission des constructions, de la taxation et de l'aménagement du territoire

La commission Taxation qu'il préside a terminé son travail pour 2022. Elle a recensé des rénovations, des agrandissements et de nouvelles constructions pour un total d'environ 20 millions de francs sur le territoire communal.

La commission des constructions siègera pour la dernière fois le mardi suivant, avant de partager un souper bien mérité. Il remercie la commission des constructions qui, au fil des 13 séances en 2022, a travaillé plus de 130 heures pour traiter plus de 30 villas et une centaine de rénovations et agrandissements. Il remercie également M. Georges-Emmanuel Crittin et Mme Caroline Scorzelli, qui font un travail incroyable pour être à jour semaine après semaine, séance après séance, bulletin officiel après bulletin officiel. Il les remercie et se réjouit de les retrouver en 2023 pour les prochains défis qui les attendent.

La Conseillère Myriam Erné, commission scolaire et petite enfance

Pour cette commission, le projet principal est la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment scolaire. Ceux-ci sont maintenant terminés.

Pour la structure d'accueil du Tibleck, des problèmes en lien avec des fuites d'eau importantes sont en cours de résolution. Les travaux en lien avec cette réparation ont engendré quelques désagréments au niveau de la gestion.

Les remerciements sont adressés aux directrices des établissements, à l'ensemble des collaborateurs des structures et au personnel de la commune.

Le Conseiller Christian Stark, commission de la naturalisation et de la salubrité publique

Le Conseiller informe que des changements importants dans son milieu professionnel, rendent son activité incompatible avec les activités d'un conseiller communal.

En effet, des modifications importantes comme le changement d'institution, le changement de la répartition de son temps de travail, une prise en charge fondamentalement différente ainsi que la mise en place d'une structure sociale inexistante à ce jour, ne laissent plus place à son activité de conseiller.

Les remerciements sont adressés aux électeurs pour leur confiance, aux membres du Conseil pour leur compréhension et leur patience, aux employés communaux ainsi qu'à M. Dominique Bonvin qui le remplacera dans cette fonction au Conseil communal dès le 1er janvier 2023.

3. Presentation du budget 2023 et de la planification financiere 2023-2026

Résultat de fonctionnement

Les charges brutes totales du Budget 2023 CHF 16'935'802.00

Les recettes brutes totales CHF 18'853'102.00

La marge d'autofinancement diminue modérément à CH 1'917'300.00.

Après l'enregistrement des amortissements ordinaires et l'enregistrement de l'excédent de recettes de l'assainissement des ordures, le compte de fonctionnement clôture avec un excédent de charges de CHF 499'003.00 et diminue par conséquent légèrement la fortune nette au bilan à CHF 8'043'381.00.

Résultat de financement.

Les investissements nets de CHF 4'369'000.00 sous déduction de la marge d'autofinancement de CHF 1'917'300.00, laissent apparaître une insuffisance de financement de CHF 2'451'700.00. Cette insuffisance est couverte par les liquidités disponibles et par la conclusion d'un nouvel emprunt lié à l'assainissement du Centre scolaire.

Budget 2023

Comme pour le budget 2022, celui-ci a été élaboré sur la base du nouveau plan comptable harmonisé pour les cantons et les communes, entré en vigueur dès 2022.

Administration.

La principale différence concerne le renforcement de l'effectif de l'administration générale. Une personne supplémentaire a été engagée au 1^{er} novembre 2022 à 50% au service des finances et le nouveau caissier commencera le 1^{er} janvier 2023 d'abord à 50% pendant 2 mois en collaboration avec le caissier sur le départ et ensuite à 100%. Dans la même rubrique, il est prévu de moderniser le serveur téléphonique et de mettre en place des logiciels de gestion de poursuites et de gestion de séances du Conseil.

Le total des charges du dicastère se monte à CHF 1'526'601.00, les recettes à CHF 49'700.00 pour des charges nettes totales, sans les amortissements, qui augmentent de 15.7% pour atteindre CHF1'476'901.00.

Pour le dicastère de la **Sécurité**, le total brut sans les amortissements augmente de CHF 1'400.00 ce qui représente 0.2%.

Concernant les APEA, le Grand Conseil a adopté, en session de décembre 2020, la modification de la loi d'application du code civil portant sur la professionnalisation et la cantonalisation des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte. Les APEA cantonales entrent en fonction au 1^{er} janvier 2023. Les charges financières sont réparties entre le canton (70%) et les communes (30%). Il s'agit des frais de fonctionnement des APEA cantonales. Par contre, les coûts de la prise en charge de l'équipement des locaux et de la mise à disposition de ces locaux sont pris en charges par les communes du district. Selon la prévision, le coût total pour la Commune devrait diminuer par rapport au budget 2022.

Enseignement et formation. La rubrique « degré primaire » comprend l'augmentation de la participation au traitement du personnel enseignant de + CHF 47'200.00. Le coût est passé de CHF 3'590.00 au budget 2022 à CHF 3'680.00 par élève, pour 365 élèves. Dans les Cycles d'orientation, le nombre d'élèves est de 114 et la différence de + CHF 17'000.00. Le service de conciergerie de la rubrique des bâtiments scolaires, est réorganisé.

Afin de pallier à la surcharge de travail du personnel d'entretien, une entreprise de nettoyage est mandatée, ce qui permet également de remédier au surplus de tâches lors du manque d'effectif.

La charge nette du dicastère augmente de 3.9% pour atteindre CHF 3'364'400.00.

Culture, Sport, Loisirs et Eglise

La principale augmentation par rapport au budget 2022 ressort de la rubrique des Loisirs. Le cumul de plusieurs postes marque cette différence, notamment les frais d'énergie, les animations, l'entretien des bâtiments et la part des tâches effectuée par le personnel des travaux publiques pour les différentes manifestations et l'entretien des sites. La charge nette de ce dicastère de plus de 6.4% atteint CHF 809'900.00.

Santé

Les charges nettes sont en hausse de 3.7% pour une différence de + CHF 24'300.00. La participation communale aux coûts des soins en EMS est basée sur le nombre de résidents, en moyenne 17 au Home des Crêtes et 11 répartis dans 7 autres EMS.

Le dicastère de la **prévoyance sociale** comprend les participations au financement des institutions pour personnes handicapées, des prestations complémentaires AVS/AI et du fonds cantonal pour l'emploi, mais également les aides sociales économiques et les frais des structures d'accueil du Tibleck Crèches et UAPE.

L'augmentation des charges de + 6.7% est compensée par la progression des recettes brutes de + 12.7%. Le coût supplémentaire du dicastère de la prévoyance sociale est de + CHF 32'400.00 ce qui représente 1.5% de charges nettes.

Trafic

Les charges totales sous déduction des revenus s'élèvent à CHF 1'220'600.00.

Les coûts supplémentaires comprennent le renforcement du service avec l'engagement d'un paysagiste, employé des travaux publics, les frais d'études de sécurisation et de mobilité à la Route de Coméraz, les frais d'études pour la réfection de la route agricole de la Cretta, région déchetterie-Institut St-Raphaël et des aménagements participatifs à la rue Sous l'Eglise et à Champlan.

Protection de l'environnement & aménagement du territoire

Ce dicastère comprend les comptes à autofinancer « eau potable, égouts, eaux de surfaces et le traitement des déchets ».

Le total des charges avant amortissements s'élève à CHF 1'868'600.00 et les produits à CHF 986'100.00, la charge nette augmente de 21.3% par rapport au budget 2022.

Le contrat de fourniture d'eau potable avec la bourgeoisie d'Arbaz doit être renouvelé. Une hausse de prix est à prévoir, l'estimation est de 10ct par m³ pour environ 420'000 m³, soit un coût supplémentaire de CHF 42'000.00. Le service des constructions est renforcé dans le but de faire face au nombre de dossiers toujours plus important.

Economie publique

Les charges nettes sont estimées à + CHF 150'200.00. Sont inclus, l'aide à l'aménagement de prairies boisées sur l'alpage de Tzarzet pour CHF 10'000.00, des subventions en faveur d'installations photovoltaïques pour la production d'électricité de CHF 100'000.00 et d'installations thermiques pour la production de chaleur de CHF 10'000.00.

Finances et impôts

Conformément à la loi fiscale du Canton du Valais, chaque fois que l'indice des prix à la consommation augmente de 3%, les taux d'impôts doivent être adaptés. L'indexation communale est par conséquent modifiée de 155% à 158%, ce qui représente une diminution du taux d'impôts pour les contribuables et donc une baisse des recettes globale d'environ CHF 120'000.00 pour la Commune. Le coefficient est inchangé à 1.3, le montant de l'impôt personnel est de CHF 12.00 et la taxe sur les chiens est toujours fixée au minimum de CHF 100.00.

L'évaluation des impôts des personnes physiques tient compte de la modification du taux d'indexation qui est compensée par les impôts provenant de l'augmentation du nombre de

contribuables. L'augmentation du nombre d'habitants est, quant à lui, de + 101 en 2021 et de + 131 en 2022.

Le total des recettes nettes progresse de 4.4% par rapport au budget 2022 pour atteindre CHF 12'419'898.00.

En conclusion les charges les plus élevées concernent le dicastère de la prévoyance sociale 23.3%, suivi par celui de la formation avec 23.1% de l'ensemble des tâches. Suivent ensuite la Protection et l'aménagement du territoire 12.1%, le Trafic 11.3% et les autres dicastères moins de 10% chacun.

Pour les revenus, bien évidemment les Finances et impôts avec 72.4% des recettes totales, suivi par le dicastère de la Prévoyance avec 11.5% qui comprend les subventions et participations du Tibleck, et avec 9.2% la Protection de l'environnement et l'aménagement du territoire qui inclus les taxes d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et du traitement des déchets.

Le Président présente le budget des investissements 2023.

Les investissements bruts se montent à un total de CHF 5'267'000.00 avec des participations/subventions à hauteur de CHF 898'000.00, ce qui représente des investissements nets de CHF 4'369'000.00.

Les principaux investissement (en brut ci-dessous) concernent :

- L'entretien des routes communales, CHF 320'000.00
- La rénovation des routes agricoles, CHF 293'000.00 (dont CHF 85'000.00 de subvention)
- Le réseau de l'eau potable, CHF 505'000.00 (dont CHF 35'000.00 de subvention)
- Le réseau d'eau d'irrigation, CHF 705'000.00 (dont CHF 190'000.00 de subvention)
- Le réseau des eaux usées, CHF 420'000.00 (dont CHF 30'000.00 de subvention)
- La fin des travaux de rénovation de l'école et la salle de gym pour CHF 1'640'000.00 (dont CHF 500'000.00 de subvention)
- Les routes cantonales, CHF 225'000.00

La planification quadriennale 2023-2026 de fonctionnement et de fortune nette :

La planification quadriennale est portée à la connaissance de l'assemblée primaire mais ne nécessite pas de validation.

La marge d'autofinancement 2023 à 2026 se stabilise à CHF 2'000'000.00. Les amortissements comptables importants sont liés aux investissements et dépassent la marge d'autofinancement ce qui engendre une légère diminution de fortune nette. Celleci est toujours confortable et atteint CHF 7'101'000.00 au 31.12.2026.

La planification des **investissements** sur les années 2022 à 2023 est principalement constituée par la fin des travaux d'assainissement du centre scolaire ainsi que par le curage des étangs de Coméraz et de Revouire. Les **découverts de financement** seront couverts par des crédits bancaires ainsi que par les montants disponibles au niveau de nos liquidités (crédits d'engagements et de financement des travaux d'assainissement du centre scolaire et de mise aux normes de l'étang de Revouire ont été acceptés lors de l'assemblée primaire du 21.09.2020).

Malgré les emprunts éventuels liés à l'assainissement du Centre scolaire 1978 et aux étangs de Revouire et Coméraz, les dettes bancaires ne devraient varier que de CHF 0.9 Mios pour atteindre CHF 23.7 Mios au 31.12.2026.

4. APPROBATION DU BUDGET 2023

Le Président appelle au vote à main levée pour l'acceptation du budget 2023 tel que présenté.

L'assemblée accepte le budget 2023 à l'unanimité avec 54 approbations.

Le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

5. APPROBATION DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION FORESTIERE DU CONE DE THYON;

Le Vice-président, Frédéric Vuignier, présente le contexte général en lien avec la proposition d'adhésion au cône de Thyon.

Pour mémoire, le Triage Forestier Lienne-Morge est issu d'une convention unissant les communes d'Ayent, d'Arbaz, de Savièse et bien sûr de Grimisuat. Le but de la convention était de rationaliser la surveillance, l'entretien et l'exploitation des domaines forestiers des 4 communes en formant un triage forestier intercommunal. Avec 60 hectares de surface forestière, notre commune ne représente que 2,3% des 2627 hectares que totalise le triage Lienne-Morge. La commune de Grimisuat a cependant droit à 1 siège dans la commission intercommunale ainsi que dans le comité d'Exploitation forestière. Le Vice-président occupe ce poste depuis le décès de M. Gabriel Fontannaz.

Dès le début de la législature actuelle, le comité a été fortement chamboulé par le COVID et par des soucis de gestion du triage, ce qui l'a amené à analyser son fonctionnement, ses structures et ses perspectives d'avenir. La gestion actuelle du triage ne donne plus satisfaction, malgré une santé financière excellente liée aux subventions cantonales pour les forêts de protection. Les diverses lacunes organisationnelles et structurelles constatées ont amené le triage à la conclusion qu'ils ne sont actuellement plus en mesure de répondre aux défis à venir du marché du bois qui est en pleine mutation. Des solutions de partenariats ont donc été examinées, et par la force des choses le Triage du Cône de Thyon, a rapidement été approché.

Cet éventuel rapprochement a donc été étudié en détail afin de se faire une idée précise de la suite à donner. Avec une surface forestière à peu près identique, le Cône de Thyon réalise un chiffre d'affaires annuel quatre fois supérieur. Quand Lienne-Morge a capitalisé les subventions, le Cône de Thyon les a investies dans un équipement qui leur permet d'évacuer plus de 5'400 m³ de bois par année, soit 4'000 de plus que le triage Lienne-Morge. Le Vice-président s'arrête encore brièvement sur la quantité de mètres cubes de bois vendus l'année passée : 7'077 m³ pour Thyon, contre 1'936 pour Lienne-Morge. Il peut donc être constaté que la dynamique entrepreneuriale n'est absolument pas la même, d'où l'idée d'intégrer le Triage Lienne-Morge au Cône de Thyon dans un proche avenir. La fiduciaire Nofival a donc été mandatée pour étudier en détail les modalités de ce rapprochement

Comme le triage n'est régi que par une simple convention intercommunale, il est proposé de la dissoudre et d'intégrer le triage au Cône de Thyon qui est déjà organisé en association. A noter que dans la future assemblée des délégués, un représentant a été garanti pour la commune de Grimisuat. Le futur comité directeur, composé de 5 membres, garantit également la présence de deux membres de l'Adret. La prochaine étape formelle est donc l'acceptation de l'intégration du triage à celui du Cône de Thyon par les membres du triage Lienne-Morge, dont la commune de Grimisuat qui est donc appelée à se prononcer en assemblée primaire. A l'unanimité, le Conseil communal et bourgeoisial recommande à l'Assemblée d'accepter cette solution d'avenir qui ne pourra qu'améliorer le service dans la commune.

La parole est donnée aux citoyens présents.

1^{ère} question: Un citoyen se dit surpris de la manière dont le conseil a amené le sujet. Le cône de Thyon fait également son CA en dehors de l'entretien des forêts. La comparaison est donc plus complexe. La question est posée du pourquoi le Conseil veut adhérer au cône de Thyon.

Réponse donnée: Le cône de Thyon et le triage de Lienne-Morge font tous les deux des travaux d'entretien des forêts, travaux subventionnés. Il est précisé qu'il n'y a pas de suppression mais bien une intégration du triage au cône de Thyon. Le site actuel ainsi que les collaborateurs seront préservés. Il n'est pas question d'une délocalisation, mais d'améliorer l'efficacité du triage forestier avec l'adhésion.

2^{ème} question : Un citoyen se demande pourquoi l'adhésion ne se fait pas auprès des communes voisines, car historiquement c'était le but du triage Lienne-Morge. Réponse donnée : Les communes de Savièse, Arbaz et Ayent ont également intérêt à rejoindre, comme Grimisuat, le cône de Thyon. De nouveau, pour optimiser les services rendus aux communes.

3ème question: Un citoyen se demande ce que cela va rapporter en plus à la commune. Réponse donnée: L'amélioration des services rendus aux communes, la professionnalisation des prestations (offres, factures, suivi) pour la gestion forestière de la commune sont au cœur des plus-value attendues. Il est relevé qu'à ce jour, certaines communes externalisent déjà près de 70% de leur prestation hors du triage Lienne-Morge.

4ème question : un citoyen constate un entretien peu efficace des forêts, notamment dans le vallon Grimisuat et Drône. Qui est responsable de l'entretien de ces zones ? Réponse donnée : Sur la commune de Grimisuat, l'entretien des forêts est, en majeure partie, sous la responsabilité des privés (domaines privés). Pour information, en 2022, près de CHF 90'000.00 des travaux d'entretien ont été investi par la commune, pour sécuriser des parcelles en bordure de route par exemple.

Le Président appelle au vote à main levée pour l'approbation de l'adhésion à l'association forestière du cône de Thyon.

L'Assemblée accepte l'adhésion à l'association du cône de Thyon avec 53 voix pour l'adhésion, 1 voix contre et 0 abstention.

Le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

6. DIVERS

Un citoyen remercie la commune pour les travaux planifiés en lien avec le curage des étangs, permettant de subvenir aux besoins des viticulteurs. La question est posée de savoir pourquoi la commune ne fait qu'un arrosage du domaine viticole.

Il est répondu que la commission d'irrigation, qui se réunit une fois par année, valide le principe d'un arrosage par la commune et ensuite, sur demande en fonction des besoins des propriétaires. Ce fonctionnement est discuté et validé en début d'année avec la commission. Ce fonctionnement semble convenir, même dans les années difficiles comme celle de 2022 au niveau de l'eau à disposition.

Un citoyen demande si la commune va garder encore longtemps l'arrosage par aspersion vraisemblablement moins efficace que le goutte à goutte par exemple.

Il est répondu que le goutte à goutte n'est pas toujours utilisé à bon escient et que ces équipements ont également un coût d'installation et d'entretien élevé. Nous avons la chance que les grandes caves investissent dans ce type d'arrosage de leur propre initiative et à leurs frais. Par contre le suivi des jours d'arrosage au goutte à goutte est supervisé par la commune afin de ne pas péjorer le tournus d'arrosage par aspersion.

Un citoyen demande si les parcours à l'étude pour la mobilité douce entre Sion et Grimisuat sont connus et quel est le timing de réalisation prévu.

Il est précisé que l'étude se fait au niveau du district également. A ce stade l'étude préliminaire entre Sion et Champlan est en cours de finalisation (7 parcours analysés). Prochaines étapes : présentation de l'étude au canton, sélection de deux variantes, analyse de faisabilité, ensuite mise à l'enquête et demande de subventionnement.

L'Assemblée ne demandant plus la parole, M. le Président la remercie de sa participation et clôt la séance à 20h30.

V

COMMU

Raphaë Vuignery, TON DU

Le Président

Sébas**jié**n Penon